



MISE EN CANDIDATURE POUR UN POSTE VACANT SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT

À propos

La Fondation québécoise en environnement (FQE) est un organisme à but non lucratif dont la mission est de favoriser l'éducation, l'information et la mise en place de projets concrets en environnement dans une perspective de développement durable.

Fondée en 1987, la FQE est un organisme apolitique ce qui en fait notamment sa force et sa spécificité. Elle a fait ses preuves d'abord au travers d'émissions et de chroniques de sensibilisation et d'éducation dans les médias québécois, puis sur le terrain en finançant des plantations d'arbres et maints projets d'envergures.

Aujourd'hui, la Fondation intervient auprès des institutions d'enseignement et elle accompagne les citoyens et organisations dans leurs démarches environnementales. Nos membres, issus de divers secteurs sont aussi bien des entreprises, des organismes public et parapublic que des individus provenant de toutes les régions du Québec.

Rôles et responsabilités des administrateurs

Les administrateurs doivent gérer les affaires de l'organisme avec soin et précaution en respectant les pratiques de saine gouvernance. Le conseil d'administration doit s'assurer que l'organisme respecte sa mission de même que les Lois lui étant applicables. Il doit également s'assurer de gérer sainement les affaires financières.

Le CA exerce ses pouvoirs par voie de résolutions adoptées au cours d'une réunion dans le cadre de laquelle le quorum est respecté, ou au moyen de résolutions écrites et signées par l'ensemble des administrateurs

- Établir des politiques et procédures intégrant les valeurs de la FQE et guidant ses décisions
- Assurer le contrôle financier et veiller à ce que la FQE soit gérée conformément aux principes de saine gestion financière et de gestion des risques
- Embaucher des cadres supérieurs compétents
- Participer s'il y a lieu à des comités ad hoc
- Agir en tant qu'ambassadeur de l'organisation
- Assister la direction à identifier et à recruter d'autres membres du CA au besoin
- S'engager à assister aux rencontres du CA en ayant consulté en amont les documents pertinents
- Ajouter de la valeur au conseil d'administration
- Être membre de la FQE.

Durée du mandat et engagement

Les administrateurs siègent pour un mandat de deux ans. Le conseil d'administration se réunit physiquement 4 fois par année (de 11 h à 14 h) et peut tenir exceptionnellement des conférences téléphoniques au besoin.

Profil recherché

- Être motivé à adhérer et à servir la mission
- Disposer d'un sens de l'éthique
- Bénéficier d'intégrité personnelle et professionnelle élevée
- Détenir une réalisation importante dans son champ d'expertise
- Avoir la capacité de percevoir et de projeter la FQE à moyen et à long terme
- Avoir la disponibilité nécessaire afin de s'acquitter de ses tâches de façon efficace
- N'avoir aucun conflit d'intérêts notable et aucun obstacle juridique quant à l'exercice de ses fonctions au sein du conseil.

Poser sa candidature

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour siéger au conseil d'administration doivent remplir et soumettre un formulaire de mise en candidature avant le 1er mars 2017. Les mises en candidature peuvent être effectuées par les candidats eux-mêmes. Lors du CA du 15 mars 2017, le conseil d'administration votera pour élire le nouvel administrateur selon les candidatures reçues.

Karine Oscarson, présidente-directrice générale
direction@fqc.ca



Formulaire de mise en candidature aux postes du conseil d'administration de la Fondation québécoise en environnement

Veuillez compléter les informations suivantes :

Prénom : _____

Nom : _____

Fonction occupée : _____

Entreprise : _____

Depuis quelle date occupez-vous vos fonctions : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Nombre d'employés : _____

Domaine d'intervention : _____

Site Web de l'entreprise : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Déclaration

Je _____ désire déposer mon dossier de candidature pour le poste d'administrateur vacant au sein du conseil d'administration.

- Avoir 18 ans
- Ne pas être failli non libérer
- Être citoyen canadien et résider au Québec
- J'ai lu et accepte le document explication en fichier joint

Expérience comme administrateur

Oui

Non

Si oui, mentionnez la ou les organisations où vous avez siégé :

Dans un bref texte, exposez votre motivation à devenir administrateur :

Les personnes intéressées devront faire parvenir à la Fondation québécoise en environnement le présent formulaire dûment complété avant le 1^{er} mars 2017 par courriel à direction@fqe.qc.ca

Nous vous remercions pour votre dépôt de candidature.

La personne sera sélectionnée lors du conseil d'administration du 15 mars 2017 et sera contactée dans les meilleurs délais.

Merci!